



Conseil de la Nuit

Fiches de présentation des groupes de travail

Titre	1. De nouveaux espaces pour les nuits à Paris
Objectif	Diversifier et développer l'accueil d'activités nocturnes, qu'elles soient festives, sportives, citoyennes ou culturelles
Héritage des Etats Généraux de la Nuit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 30 % des parcs et jardins ouverts la nuit ▪ Ouverture nocturne de salles de type « foyer » pour les adolescents au sein de 3 centres d'animation (Angèle Mercier, Curial, Maison des Ensembles) ▪ Développement des nocturnes dans les équipements culturels et sportifs municipaux. Par exemple 17 équipements sportifs sont ouverts jusqu'à minuit en délégation aux associations ▪ Nouvelle offre culturelle de nuit au « 104 » (« Nuits 104 » depuis janvier 2011, 18^e) et ouverture du « Petit bain », équipement culturel flottant (13^e) ▪ Diagnostic réalisé en 2011 sur les 3 formes d'occupation de nouveaux espaces : les concessions, les occupations exceptionnelles dans des bâtiments à caractère particulier déjà en fonctionnement et les friches temporaires. De nombreuses réalisations mais manque de vision d'ensemble. ▪ Création de lieux de vie nocturne sur les berges de Seine Rive Gauche ▪ Organisation des Nuits Capitales avec Nuit Vive jusqu'en 2013 : ateliers, parcours thématiques nocturnes, concerts, etc. ▪ Action non réalisée : Organisation d'une « Nuit du savoir »
Premières pistes d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les horaires d'ouverture au public des services de la ville aux rythmes de vie des parisiens en consultation avec les personnels ▪ Identifier de nouveaux lieux pour l'accueil d'activités nocturnes à l'échelle de la métropole (piscines, musées, parcs et jardins, espaces de co-working, etc.) ▪ Améliorer les dispositifs et les lieux déjà existants, et en particulier leur visibilité vis-à-vis de leurs publics potentiels ▪ Soutenir de grands événements nocturnes (notamment de musique électro, afin de faire de Paris une place majeure)
Animation	Secrétariat Général de la Ville de Paris (SG), Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT)

Titre	2. Prévention des conduites à risques
Objectif	Promouvoir une culture de la fête favorable à la santé et au bien être par la sensibilisation des fêtards et l'accompagnement des professionnels de la fête
Héritage des Etats Généraux de la Nuit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquêtes ESCAPAD sur les usages de drogues à la fin de l'adolescence à Paris ▪ Programme « Fêtez Clairs » pour la promotion de la santé en milieux festifs à Paris : Formation des professionnels de la fête, charte Fêtez Clairs, interventions dans les discothèques, équipes mobiles et espaces de prévention (chill out) dans les quartiers festifs... ▪ Expérimentation non généralisée : Extension du programme « fêtez clairs » des boîtes de nuit aux bars volontaires, accompagné d'une campagne de promotion des comportements préventifs ▪ Réalisation par la Préfecture de Police, en partenariat avec la ville de Paris et Fêtez Clairs, de la Campagne « Boire, Trop boire-Déboire » (2014) : flyers et affiches diffusés sur les lieux de fête, dans les commissariats, couloirs du métro et dans les bus
Premières pistes d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement des campagnes de prévention spécifiques concernant l'alcoolisation massive et rapide chez les jeunes ▪ Renforcer le dispositif Fêtez Clairs de prévention des conduites à risques dans les milieux festifs parisiens ▪ Mettre en œuvre des stratégies de communication des messages de prévention utilisant les réseaux sociaux des organisateurs de soirées ▪ Impliquer les bars dans une démarche de prévention des conduites à risques par la mutualisation des actions de Fêtez Clairs avec celles des Pierrots de la Nuit
Animation	Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques 75 (DASES/MMPCR), Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT)

Titre	3. Vie nocturne et discriminations
Objectif	Promouvoir l'égalité d'accès aux activités nocturnes
Héritage des Etats Généraux de la Nuit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagne « Paris la nuit, sans discrimination » portée par la Préfecture de Police en partenariat avec le Ville de Paris : Colloque organisé en mars 2012, création et diffusion de 670 plaquettes et 700 flyers à destination des professionnels et du public, création d'une charte adoptée par une dizaine d'établissements de nuit ▪ Nuit de l'accessibilité organisée depuis 2011 par Jaccede.com en partenariat avec la Ville de Paris. Dernière édition le 13 juin 2014. ▪ Sensibilisation par les syndicats d'établissements de nuit sur la visibilité des critères d'accessibilité ▪ Action non réalisée : Lancement d'une campagne de communication « Sortir est un droit » pour sensibiliser aux risques de discriminations
Premières pistes d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des campagnes d'information et de sensibilisation à destination des publics et professionnels concernés ▪ Sensibiliser et former les agents d'accueil et de sécurité des établissements festifs ▪ Evaluer la situation des discriminations dans l'espace public la nuit ainsi qu'à l'entrée des établissements de nuit ▪ Coordonner les actions du groupe avec la mise en œuvre du Plan de lutte contre les discriminations de la ville de Paris
Animation	Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT)

Titre	4. Mobilités nocturnes
Objectif	Faciliter les déplacements nocturnes dans la métropole
Héritage des Etats Généraux de la Nuit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allongement de l'amplitude horaire les week-ends applicable aux lignes de métro ▪ Amélioration du dispositif des Noctiliens (création de lignes et augmentation des fréquences) ▪ Extension des horaires de PAM (Paris Aide à la Mobilité) jusqu'à 2 heures du matin les vendredis et samedis soirs. ▪ Forfait nuit avec tarif réduit dans 6 parkings de la SAEMES dans des quartiers festifs (20 h – 5 h)
Premières pistes d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prolongement des horaires du métro, notamment le week-end et à l'occasion d'événements particuliers ▪ Réinterroger la pertinence du réseau de bus Noctilien en lien avec le STIF et la RATP (cartographie, fréquence, sécurité, etc.) ▪ Développer les offres de transports alternatifs nocturnes
Animation	Agence de la Mobilité / Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT)

Titre	5. Tranquillité publique et médiation
Objectif	Promouvoir le « vivre ensemble la nuit » afin de concilier les usages festifs de la nuit avec le droit au repos des riverains
Héritage des Etats Généraux de la Nuit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de commissions d'arrondissement (mairie, commissariat, associations de riverains et organisations professionnelles) pour évaluer régulièrement la situation quartier par quartier et mettre en place des médiations entre riverains et établissements, appuyées par des professionnels ▪ Mise en place d'un dispositif de médiation de rue entre 22h et 3h du matin dans les quartiers à forte activité festive, cofinancé et codirigé par les établissements de nuit : les Pierrots de la Nuit ▪ Réalisation d'études d'objectivation des nuisances sonores par BruitParif (réalisé rue Jean-Pierre Timbaud). ▪ Action non réalisée : Aide au financement de l'insonorisation de lieux de diffusion musicale par la Ville de Paris et la Région
Premières pistes d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir une stratégie et des modalités consensuelles d'application de la loi concernant les nuisances. Au niveau des arrondissements, mieux coordonner les actions de médiation et d'application de la loi entre la Ville et la Préfecture de Police ▪ Développer les concertations locales afin de réguler les conflits de voisinages dans le respect du bien-être des riverains (besoin de sommeil, propreté des espaces publics) et du développement économique et culturel ▪ Amplifier les programmes de médiation en coordination étroite avec la DPP sur les dispositifs des Correspondants de Nuit ainsi qu'avec les Pierrots de la Nuit et le Collectif Culture Bars Bar ▪ Evaluer les dispositifs de médiation existants
Animation	Direction de la Prévention et de la Protection (DPP), Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT)

Titre	6. Les commerces et le travail la nuit
Objectif	Faire converger les besoins d'une consommation nocturne avec le bien-être des travailleurs de nuit
Héritage des Etats Généraux de la Nuit	<p><u>Constat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des commerces de proximité tard dans la nuit notamment pour le dépannage des clientèles parisiennes – riveraines, mais aussi touristiques ▪ Certains commerces tendent à fermer vers 22h00 (voire minuit) ce qui pose la question des conditions de travail de leurs employés, qui sont souvent des femmes. ▪ Comment dès lors concilier la qualité de vie (temps de transport, vie de famille,...) de ces dernières avec les besoins des clientèles ? ▪ 2014 : Etat des lieux des horaires des principaux établissements municipaux (lieux culturels, parcs et jardins, centres d'animation...)
Premières pistes d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etendre l'étude l'état des horaires des principaux établissements municipaux au travail de nuit dans les établissements et lieux municipaux (propreté, DPP...) ▪ Etat des lieux des commerces ouverts la nuit et des besoins (exemple : pharmacie de garde) ▪ Poser les conditions d'un dialogue pour l'amélioration des conditions de travail des travailleurs de nuit : transport, sécurité, rémunération, garanties, etc.
Animation	Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur (DDEES) et Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT)

en France et	7. Information et promotion de la vie nocturne
Objectif	Améliorer l'information sur la vie nocturne et promouvoir les nuits parisiennes à l'international
Héritage des Etats Généraux de la Nuit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du site www.parisnightlife.fr. Fréquentation : 10.000 visiteurs uniques par mois. ▪ Décembre 2012 : Mise en œuvre de la balade piétonne « Voyage au bout des nuits du Grand Paris » avec la Ville de Paris, le Comité Départemental du Tourisme de la Seine-Saint-Denis et l'association « Ça se Visite ». Opération non reconduite. ▪ Paris la nuit, Chroniques nocturnes - Exposition créée par le Pavillon de l'Arsenal présentée du 23 mai au 6 octobre 2013 ▪ Actions non réalisées : « Paris respire » nocturne et ouverture d'une station de nuit à Châtelet
Premières pistes d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la visibilité de l'offre nocturne parisienne en lien avec la Direction de l'Information et de la Communication (DICOM) et l'Office de Tourisme ▪ Intégrer la dimension Nuit dans les sites paris.fr et quefaire.paris.fr ▪ Développer la promotion de la vie nocturne parisienne en France et à l'international ▪ Etudier les possibilités de promotion et d'harmonisation des chartes et labels
Animation	Direction de l'Information et de la Communication (DICOM), Atout France et Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT)



Feuille de route des groupes de travail 2015

Il est demandé à chaque groupe de travail :

- D'ici au premier comité de pilotage en avril 2015 : de valider, en lien avec le Chef de projet Nuit, les modalités de son fonctionnement et les ressources dont il dispose (animation, experts, secrétariat, réunions, communication interne, modalités de reporting, possibilités d'échange de pratiques avec autres métropoles, etc.)
- D'ici à la seconde réunion du Conseil de la Nuit prévue en septembre 2015 : En tenant compte des premières pistes d'action proposées dans la fiche de présentation du groupe, définir les actions à proposer au Conseil de la Nuit en utilisant un modèle de fiche action et selon un calendrier présentés ci-après.

Fiche action

1. Contexte et problématique
2. Objectifs (si besoin, objectif général et objectifs spécifiques)
3. Bénéficiaires
4. Résultats attendus (et quand)
5. Méthode : Description, modalité et contenu de l'action programmée
6. Responsables et partenaires (Qui porte l'action ? Rôle du groupe)
7. Calendrier de mise en œuvre
8. Moyens mis en œuvre (experts, etc.)
9. Identification des contraintes (par exemple, contraintes réglementaires)
10. Evaluation envisagée : qu'est-ce que l'on évalue ? Indicateurs d'évaluation retenus ? Qui évalue ? A quel moment ?

Calendrier prévisionnel 2015 :

15 janvier	Date limite d'inscription des membres du Conseil de la Nuit au sein des groupes (inscription : nuit@paris.fr)
31 janvier	Date limite pour finaliser la composition des groupes
Février	Réunions de lancement des groupes de travail <u>Objectifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valider les modalités de fonctionnement et les ressources des groupes ▪ Définir quelles seront les actions à proposer au Comité de pilotage ▪ Recueillir les premiers éléments permettant d'élaborer les fiches action ▪ S'accorder sur les modalités d'approfondissement des fiches action en vue du Comité de pilotage d'avril
Février/mars	Approfondissement des fiches action (1 ^{ère} phase)
mars	Réunion du Comité de pilotage <u>Objectifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Discuter les fiches action présentées par les groupes de travail ▪ Valider ou réorienter les actions proposées ▪ Commander des études d'impact pour les propositions validées
Mars/ avril	Réunions d'étape des groupes de travail et approfondissement des fiches action (études d'impact) (2 ^{ème} phase)
mai	Réunion du Comité de pilotage <u>Objectifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner les études d'impact produites ▪ Discuter les nouvelles fiches action à proposer au Conseil de la Nuit ▪ Préparer la réunion du Conseil de la Nuit
mai /juin	Réunions d'étape des groupes de travail (si nécessaire) et finalisation des fiches action (3 ^{ème} phase)
Fin juin	Réunion du Conseil de la Nuit : <u>Objectifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter aux membres les fiches action ▪ Discussion et validation des fiches action par le Conseil
Juillet/décembre	Mise en œuvre des actions selon modalités validées par le Conseil de la Nuit
Décembre	Réunion du Conseil de la Nuit : <u>Objectifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Point d'étape de la mise en œuvre ▪ Perspectives 2016